

LISTE DES ENGAGEMENTS

OFFICE DE TOURISME DE SAINT-CHAMAS

L'Office de Tourisme de Saint-Chamas s'engage à :

- Mettre à votre disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles
- Faciliter vos démarches
- Vous offrir du mobilier pour vous asseoir
- Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale
- Vous offrir l'accès à Internet
- Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture exprimées en une langue étrangère au moins
- Etre ouvert au moins 120 jours par an samedi et dimanche inclus en période touristique ou d'animation
- Répondre toute l'année à vos courriers
- Assurer un service d'accueil permanent tenu par du personnel pratiquant une langue étrangère au moins
- Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans et guides touristiques sur support papier
- Donner accès à son site internet bilingue
- Diffuser son information touristique également sur support papier traduite au moins en une langue étrangère :
 - A. A tous les hébergements touristiques classés comportant au moins le nom de l'établissement, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site internet, les coordonnées téléphoniques, le niveau du classement ;
 - B. Aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes et horaires d'ouverture au public, du site internet et des coordonnées téléphoniques et postales ;
 - C. Aux évènements et animations ;
 - D. Aux numéros de téléphone d'urgence
- Mettre à jour annuellement son information touristique
- Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgence
- Présenter toute l'offre qualifiée de sa zone d'intervention pour toutes les clientèles
- Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction
- Mettre à votre disposition un conseiller en séjour
- Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale.